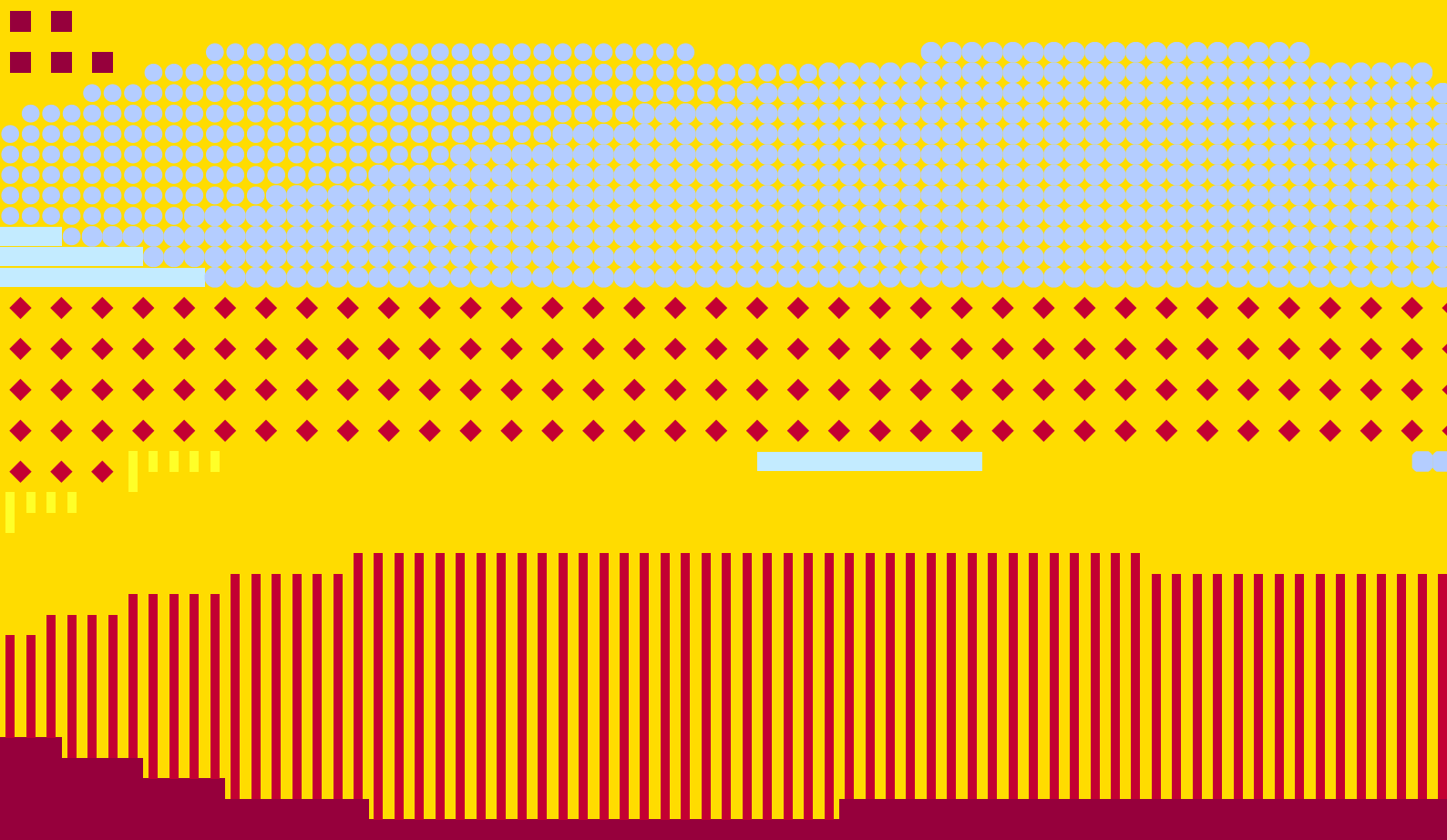


# La Fédération Française du Paysage annonce la première édition annuelle du «PALMARES du PAYSAGE»

Relations presse :  
Aude K. Charie  
akcrmedias@gmail.com  
06 07 22 12 02

Pour la FFP :  
juliette.hunin@f-f-p.org  
07 82 22 90 95

Communiqué de presse  
04.03.2021



Communiqué / 08.03.2021

# La Fédération Française du Paysage annonce la remise des prix le 19 mars 2021 de la première édition annuelle du «**PALMARÈS du PAYSAGE**»

**La Fédération Française du Paysage (FFP), institution fondée en 1982, annonce la création du 1<sup>er</sup> PALMARÈS du PAYSAGE à l'échelle nationale. Cette nouvelle distinction souhaite révéler le rôle décisif des paysagistes concepteurs et valoriser une profession tout récemment reconnue par l'État. L'objectif du Palmarès du Paysage est de mettre en lumière le travail de tous ceux qui œuvrent en faveur de la transformation de nos villes et de nos territoires, pour, face aux changements climatiques, organiser une transition écologique partagée et améliorer le cadre de vie.**

Les compétences des paysagistes concepteurs en matière de «sciences du vivant» ainsi que leur approche visionnaire des défis contemporains les placent au premier plan pour opérer cette transformation essentielle et urgente, par une écologie appliquée, concrète et de terrain. Ils favorisent par une gestion raisonnée et durable des ressources en eau et des sols, l'accroissement de la biodiversité ainsi que la future économie vitale pour nourrir et sauvegarder la planète.

«Pourquoi ce Palmarès du Paysage voit-il le jour seulement en 2021 ?»

## **Paysagiste concepteur est un titre récent reconnu depuis 2018**

Favoriser la reconnaissance du métier auprès des élus et des collectivités et de garantir aux commanditaires un niveau de compétence élevé et reconnu, l'État a décidé de reconnaître le titre de paysagiste concepteur.

L'utilisation du titre (cf. article 174 de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, du 8 août 2016) est réservée aux professionnels figurant sur la liste gérée par le Ministère de la Transition écologique. Cette liste rassemble les personnes titulaires d'un diplôme de paysagiste délivré par une école supérieure de paysage ou attestant de qualifications professionnelles ou d'une expérience professionnelle analogue.

**LE PALMARÈS DU PAYSAGE** a pour objectif de dresser chaque année un panorama témoignant de l'excellence des projets et démarches de paysage dans toute leur diversité, à l'attention des décideurs et des acteurs de l'aménagement, du monde académique et de la société civile. Il vise à sensibiliser et aider les élus et les maîtres d'ouvrage à mener à bien la transition écologique dans la transformation des villes et des territoires.

Les prix du Palmarès du Paysage, au nombre de quinze, récompensent les meilleurs diplômes, études, réalisations et recherches en paysage réalisés sur le territoire français par un paysagiste concepteur, acteur incontournable à la croisée des disciplines de l'aménagement.

Les quinze prix seront décernés le 19 mars lors d'une cérémonie accessible (en présentiel et par visio-conférence) organisée à 16h à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.

## **Le Jury 2021 :**

Président du jury : Henri Bava  
Paysagiste concepteur  
Président de la FFP, co-fondateur de l'Agence Ter

## **Personnalités invitées :**

Chiara Santini, professeure d'Histoire des jardins et du paysagisme, ENSP - Vincent Tricaud, paysagiste concepteur, président de l'APCE - Anne Vourc'h, fondatrice du Réseau des Grands Sites de France

## **Paysagistes concepteurs des régions FFP :**

Antoine d'Argentré (Rhône Alpes, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté),  
Vincent Cottet (Ile-de-France),  
Émilie Graham (Midi-Pyrénées),  
Ken Novellas (PACA),  
Matthias Prévot (Alsace- Lorraine),  
Sylvie Pigot (Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire),  
Dany Hermel Wiart (Nouvelle Aquitaine).

## Quinze prix

Quinze prix seront distingués dans cinq catégories :

### Catégorie «Jeunes diplômés»

> Trois prix

- . Projets
- . Approches thématiques
- . Approches méthodologiques

### Catégorie «Praticiens et Etudes»

> Trois prix

- . Grand paysage
- . Projet urbain
- . Échelle quartier

### Catégorie «Réalizations»

> Six prix

- . Espaces publics
- . Parcs
- . Espaces naturels et agricoles
- . Infrastructures et mobilités
- . Espaces industriels et commerciaux
- . Jardins

### Catégorie «Approche participative»

> Un prix

### Catégorie « Recherche en paysage »

> Deux prix

- . Recherche action
- . Recherche par le projet

## Critères de jugement

Les dossiers de candidature au Palmarès du paysage, diplômes, études, participation, projets et recherches ont été examinés selon leur caractère exemplaire et/ou expérimental et leur excellence au regard des critères suivants :

#### Catégorie « Jeunes diplômés »

. Diplôme Projet : Caractère innovant, Prise en compte de la dimension sociale, Prise en compte des enjeux environnementaux et/ou écologiques, Qualité graphique.

. Diplôme « Approche thématique » :

Pertinence des choix thématiques (au regard des enjeux majeurs), Originalité de l'approche (des approches), Incidence de la (des) thématique(s) sur l'évolution des pratiques paysagistes (filière).

. Diplôme « Approche méthodologique » :

Rigueur de la méthode (fondement scientifique, justesse, etc.), Transférabilité de la méthode (mutualisation possible, réutilisation, etc.), Originalité de la méthode.

#### Catégorie « Praticiens »

. Prix «Études» :

Méthode de conduite du diagnostic : appréhension et compréhension du territoire, formulation des enjeux et des objectifs, Valeur participative : place de tous les acteurs dans l'étude, Valeur de la communication : quelle méthode pour faire vivre l'étude.

. Prix « Réalisations »

Conception : Projet fonctionnel et facile d'usage, Projet qui tient compte de son contexte et des caractéristiques du site. Projet esthétique, attrayant et sensible, Projet innovant qui répond aux enjeux.

Durabilité : Projet frugal qui démontre une empreinte carbone minimale et favorise des énergies renouvelables,

Projet qui montre une adaptation aux effets de réchauffement climatique et des risques, Projet qui apporte une contribution positive pour la santé, Projet favorable à la biodiversité, Projet sobre pour la ressource et la qualité des eaux.

Professionalisme : Projet qui s'appuie sur une analyse et un argumentaire tenant compte du contexte local et global, Projet décrit en termes clairs et illustré de documents bien conçus, Projet démonstratif d'un travail collaboratif fructueux, Projet qui s'engage sur la tenue dans le temps et sur la qualité de la maintenance,

Plus-value : Projet qui dépasse la commande initiale pour proposer une réponse plus globale, Projet qui utilise aux mieux les ressources locales, Projet participatif qui fait preuve d'une implication communautaire, Projet qui joue un rôle social pour le bien-être et la santé des habitants, Projet qui développe une économie locale et circulaire.

Prix «Participation» - Approche participative :

Amplitude/étendue de l'approche : concertation, co-conception, co-réalisation, co-gestion, Diversité et degré d'implication des acteurs (société civile, experts, etc.), Incidence/Portée de l'approche sur la qualité du projet.

- Catégorie Chercheurs/Recherche en paysage

Prix «Recherche Action» :

Pertinence de la problématique au regard des enjeux majeurs de la filière, Niveau d'implication des acteurs (société civile, experts, etc.), Transférabilité de la méthode (mutualisation possible, réutilisation, ...), Apports tangibles de la recherche pour la filière (au-delà de la méthode), Originalité de la méthode.

Prix « Recherche par le Projet » :

Intérêt du projet au regard des enjeux majeurs de la filière, Fondement scientifique (tout domaine concerné), Pensée critique et auto-évaluation au regard de sa propre pratique, Apports tangibles de la recherche pour la filière (au-delà de la méthode), Pertinence et originalité de la méthode.

## À propos de la Fédération Française du Paysage (FFP): Rôle, organisation, enjeux politiques, combats et résultats

**La FFP est la seule organisation professionnelle représentative de l'ensemble des paysagistes dont la plupart a le titre de paysagiste concepteur, titre reconnaissant la profession dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle regroupe 800 membres, soit près d'un professionnel sur trois.**

La FFP est organisée en associations régionales autonomes, libres de développer des actions émanant des membres et des territoires tout en respectant les chartes les liant à la FFP.

Les régions sont la force vive du réseau et alimentent l'association nationale au sein de son conseil d'administration. Elles sont représentées par un vice-président aux régions au sein du bureau national. La FFP est animée par deux salariées, une déléguée générale et une attachée de direction accompagnées d'un réseau de bénévoles élus pour représenter la profession.

Face aux défis climatiques et sociaux que doivent relever nos villes aujourd'hui et à leur besoin de transformation appelant une transition écologique d'urgence avec une modification profonde de nos modes et de nos cadres de vie, l'action des paysagistes concepteurs qui appliquent l'écologie à la transformation des villes et des territoires doit être mieux partagée avec les maîtres d'ouvrage et les collectivités publiques.

La diversité des pratiques et les formes d'exercice du métier de paysagiste concepteur ne sont aujourd'hui pas assez visibles, comprises et prises en compte par les maîtres d'ouvrage. Cela implique que cette diversité de compétences, pourtant bien présente et en exercice, n'est pas assez utilisée alors qu'elle pourrait répondre à un faisceau de problématiques environnementales, sociales et techniques relatives à de multiples contextes urbains, péri-urbains, agricoles, considérés à de multiples échelles.

### IL S'AGIT AUJOURD'HUI DE FAIRE CONNAÎTRE L'ÉTENDUE, L'IMPACT ET LA DIVERSITÉ DES ACTIONS DE LA FFP :

Celle des jeunes professionnels, des praticiens qui développent des études territoriales d'anticipation des territoires, des praticiens à toutes les échelles, des activateurs de participation citoyenne, des chercheurs qui intègrent la dimension technologique et digitale au service de territoires.

La FFP est l'une des deux seules professions de concepteurs, avec les architectes, à conseiller l'État en continu (APCE).

Les paysagistes concepteurs ont reçu 1/4 des récompenses du Grand Prix de l'Urbanisme alors qu'il ne représentent que 10% des candidats !

Leur savoir en matière de « sciences de la nature et de la vie », les place au premier plan pour opérer la transformation radicale nécessaire de nos villes par une écologie appliquée.

L'écologie en milieu urbain, est une « écologie sociale » qui plutôt que d'exclure l'homme, le place au centre.

La « conception de paysage » se fait au travers de projets, qui s'appuient sur le déjà-là de nos sites et villes, pour réussir leur transition écologique et climatique.